



AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°23/051
Direction territoriale du Havre

Le Grand port fluvio-maritime de l'axe Seine (GPFMAS) a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située au Hangar 45 - Chaussée Pondichéry sur la commune du Havre, dont la référence Haropa Solutions est le n° 4730 et en vue d'être utilisée comme bureaux administratifs et stockage de matériels bureautiques et de production.

A l'issue de la procédure de publicité, la Société EVENTS PRODUCTIONS, 90 rue Saint Jacques – 76600 LE HAVRE, SIREN n° 819 670 100 est la seule à avoir présenté un projet d'implantation.

Le GPFMAS et la Société EVENTS PRODUCTIONS ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 22-340 portant sur la dépendance susvisée le 01/06/2023.

Description de la dépendance : surface de bureaux d'une superficie de 11,54 m² - situé Hangar 45 – 1^{er} étage Est – Chaussée Pondichéry sur la commune du Havre.

Durée de la convention : 3 ans environ à compter du 05/10/2022.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n° 22-340 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@haropaport.com

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.